

RÈGLEMENT D'EXPLOITATION - GYMNASSE ET SALLE ANNEXE

FRANÇAIS

Tělocvičná jednota Sokol Rostoky u Prahy

I. Dispositions fondamentales

1. Ce règlement définit les règles de conduite, les droits et les devoirs des utilisateurs du gymnase et de la salle annexe.
2. Il s'applique à tous les utilisateurs. Pour les personnes de moins de 15 ans, l'entraîneur, l'instructeur ou les parents assument la pleine responsabilité.
3. L'entrée dans les locaux vaut acceptation sans réserve du présent règlement.
4. Toute infraction constitue un motif d'interdiction d'accès.

II. Règles générales d'utilisation

1. Les heures d'ouverture sont fixées de 08h00 à 22h00 tous les jours.
2. Le gymnase convient pour la remise en forme, la gymnastique enfantine, l'aérobic, le yoga, la danse, les arts martiaux. Les jeux de ballon sont strictement interdits dans la salle annexe.
3. Les membres du TJ Sokol Rostoky ont accès au gymnase durant leurs créneaux réservés.
4. La location par des tiers est possible selon le tarif en vigueur. Les demandes sont traitées par le secrétaire (tjsokolroztoky@seznam.cz).
5. Le signataire du contrat de location assume la responsabilité des locaux loués.
6. Les utilisateurs doivent veiller à ne pas mettre en danger leur santé ni celle des autres.
7. Tous les équipements doivent être utilisés conformément à leur destination.

III. Consignes d'exploitation

1. Accès autorisé uniquement en tenue de sport adaptée et chaussures de sport d'intérieur propres.
2. L'éclairage est allumé selon les besoins et éteint au départ.
3. L'aération se fait par les fenêtres, qui doivent être refermées avant de quitter les lieux.
4. Après la séance, le gymnase doit être verrouillé à clé.
5. L'ordre et la propreté sont obligatoires (ranger le matériel, vérifier les déchets, ranger les balles de floorball/ping-pong).
6. Tout dégât matériel doit être immédiatement signalé au secrétaire ou au gestionnaire.
7. En cas de détérioration ou de perte d'équipement, l'utilisateur est tenu de rembourser les dommages.
8. Il est interdit de sortir le matériel et les équipements hors du gymnase.

Approuvé par le comité du TJ Sokol • Valable à compter du 1er mai 2019

TJ Sokol Rostoky u Prahy